

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

8 - CESSION DE LA PARCELLE BI 183

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, lors de sa séance du 6 novembre 2014, votre assemblée a approuvé la création de la régie du lotissement de Légugnon (4 lots).

Par courrier du 8 août 2016, l'Office 64 de l'Habitat a manifesté son intérêt à réaliser des logements locatifs sociaux sur la parcelle du lotissement.

Devant l'opportunité que cela pouvait représenter pour la Commune, il a été demandé à l'Office 64 de confirmer son projet et de se positionner financièrement pour l'acquisition du terrain sur la base de 150 000 € correspondant au montant de l'évaluation réalisée par France Domaine le 16 juillet 2015 (110 000 €) majoré du coût des travaux de viabilisation de la parcelle.

Par courrier du 10 janvier 2017, l'Office 64 a confirmé son projet et formulé une offre pour l'acquisition de la parcelle BI 183 (3324 m²) à hauteur de 150 000 € TTC, en vue de réaliser 12 logements locatifs en semi-individuel (cf. plan annexé).

Considérant l'opportunité pour la Commune que représente cette offre,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder la parcelle BI 183 à l'Office 64 de l'Habitat en vue d'y réaliser 12 logements locatifs en semi-individuel au prix de 150 000 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- **DECIDE** que par la réalisation de cette cession, la régie du lotissement de Légignon pourra être clôturée.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/04/2017



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,



Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/04/2017